

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'OISE

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE SAINT-MARTIN-LE-NŒUD

Nombre des membres	
Afférents au Conseil Municipal	15
En exercice	15
Qui ont pris part à la délibération	12

Séance n° 2 du 28 mars 2024

DATE DE LA CONVOCATION
le 20 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le jeudi vingt-huit mars, à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Jean-Marie DURIEZ, Maire

Présents : Jean-Marie DURIEZ, Georges DEMANET, Carole MORTELECQ, Thierry JOURNEUX, Gérard VIEUBLED, Hervé BIGOURD, Philippe HENNEQUIN et Nathalie ANCELIN.

Absents : Patrick BOUTEILLER, représenté par Hervé BIGOURD, Isabelle CATHERIN, représentée par Carole MORTELECQ, Sandrine HEUDE, Pascal PETITBON, représenté par Thierry JOURNEUX, Manuella PESTEL, représentée par Nathalie ANCELIN, excusés, ainsi que Sandra MARIE-PERRINE et Majda LACHGAR.

Secrétaire : Carole MORTELECQ.

❖ *Délibération n° CM..10-2024*

Déploiement réseau fibre optique de très longue distance

PARIS - CAYEUX SUR MER

Dans le cadre d'un déploiement de réseau fibre optique de très longue distance par l'opérateur privé EU NETWORKS SAS, l'entreprise SLTP (Société Laonnoise de Travaux publics) associée à l'entreprise NGE, maître d'œuvre du projet, projettent de réaliser des travaux d'implantation de cette infrastructure de télécommunication sur le territoire de la Commune.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé,

Considérant la convention d'implantation proposée,

Considérant l'avis favorable de la Commission du 19 mars 2024,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés ;

Envoyé en préfecture le 04/04/2024

Reçu en préfecture le 04/04/2024

Publié le

ID : 060-216005793-20240328-10_2024-DE

SLOW

◆ **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes dispositions et à conduire toutes les procédures afférentes au déploiement d'un réseau fibre optique de très longue distance par l'opérateur privé EU NETWORKS.

◆ **AUTORISE** en conséquence Monsieur le Maire à signer tous actes afférents à ce projet, notamment la convention d'implantation d'une infrastructure de télécommunications à très haut débit.

Pour extrait certifié conforme, le 4 avril 2024



Jean-Marie DURIEZ, Maire

qui certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte publié le 4 avril 2024.

Carole MORTELECQ, Secrétaire